

# Prévoyance professionnelle

## Demande de prestations de vieillesse

01/2024

### Vos données personnelles

Nom ..... N° AVS .....

Prénom ..... Date de naissance .....

Adresse privé .....

Etat civil  célibataire  marié(e)  Partenariat enregistré  
 veuf(ve)  divorcé(e)  Partenariat dissolu

Joindre un extrait de l'état civil datant de moins de 3 mois

### Enfants

Un rentier vieillesse a droit à une rente d'enfant pour chaque enfant mineur. Ce droit expire à la majorité de l'enfant (18 ans), ou au plus tard à l'âge de 25 ans, si l'enfant suit une formation.

Enfants jusqu'à 18 ans révolus – Veuillez joindre l'acte de naissance

Enfants de 18 à 25 ans – Veuillez joindre l'acte de naissance et l'attestation d'études ou d'apprentissage.

Veuillez choisir entre **A**, **B**, **C** ou **D**

**A**  **Retraite à l'âge réglementaire ordinaire (65 ans)**

**B**  **Retraite anticipée entière (dès l'âge de 60 ans)**  
Après une retraite anticipée réalisée, aucune prestation d'invalidité n'est prise en charge.

Date de retraite .....

Concerne **A** ou **B**

Je souhaite obtenir

Une **rente de vieillesse** calculée sur mon avoir de vieillesse à la date de ma retraite ou

Un versement en **espèces de mon avoir de vieillesse** à la date de ma retraite ou

Un **versement** de CHF ..... accompagné d'une **rente de vieillesse** calculée sur l'avoir restant à la date de ma retraite

**C**  **Retraite partielle en cas de réduction de mon taux d'activité d'au moins 20% (dès l'âge de 60 ans)**

Taux d'activité actuel ..... % Salaire AVS brut actuel CHF .....

Nouveau taux d'activité ..... % Salaire AVS brut prévu CHF .....

Date du début de la réduction de mon taux d'activité .....

Je souhaite obtenir

Une **rente de vieillesse** calculée sur la base de la réduction de mon taux d'activité ou

Un **versement** correspondant à la réduction de mon taux d'activité ou

Un **versement partiel** de CHF ..... accompagné d'une **rente de vieillesse** calculée sur la base de la réduction de mon taux d'activité

**D**  **Maintien de ma prévoyance au-delà de l'âge ordinaire de la retraite (65 ans)**

Si vous poursuivez votre activité lucrative au-delà de l'âge ordinaire de la retraite (dès l'âge de 65 ans) vous pouvez demander la poursuite du versement de vos cotisations.

L'employeur doit confirmer, ci-dessous, par son timbre et sa signature, le maintien de la prévoyance. L'obligation de l'employeur s'éteint conjointement avec celle de l'assurée à la fin des rapports de travail, au plus tard à l'âge de 70 ans.

Je souhaite obtenir

- Une **rente de vieillesse** calculée sur mon avoir de vieillesse acquis à la date de ma retraite différée ou
- Un **versement de la totalité** de mon avoir de vieillesse acquis à la date de ma retraite différée ou
- Un **versement partiel** de CHF ..... accompagné d'une **rente de vieillesse** calculée sur l'avoir restant

**Confirmation de l'employeur du maintien de la prévoyance après l'âge de la retraite**

En tant qu'employeur, nous confirmons le maintien de la prévoyance après l'âge ordinaire de la retraite pour notre collaborateur. A cet effet, nous avons pris connaissance des conditions mentionnées dans le Règlement ainsi que dans le Plan de prévoyance.

Lieu et date

Timbre et signature

.....

.....

**Adresse de paiement**

Par poste CCP en Suisse

.....

Par banque Nom de la banque

.....

NPA, lieu

.....

SWIFT (BIC)

.....

IBAN

.....

Titulaire du compte

.....

**IMPORTANT :**

- Joindre un extrait de l'état civil datant de moins de 3 mois
- Des paiements en espèces ne peuvent être versés que sur un compte bancaire ou postal ouvert au nom de la personne assurée. Les prestations sont versées exclusivement en francs suisse.

**Signature**

Lieu, date, signature de l'assurée

.....

Lieu, date, signature du conjoint

.....

**Authentification de la signature**

La signature du conjoint/partenaire enregistré doit être **authentifiée** par un organisme officiel : notaire, banque ou contrôle des habitants.

.....

A retourner dûment complété, daté et signé : HOTELA Fonds de prévoyance